RCF Liège – Règlementation en vue **des** **élections communales et provinciales du** **14 octobre 2018**

Règlement général

Notre dispositif électoral est élaboré dans le cadre du « Règlement relatif aux programmes de radio et télévision en période électorale » adopté par le Conseil supérieur de l’audiovisuel le 23 janvier 2018. Voir détails sur le site « élections » du CSA: [https://elections-csa.be](https://elections-csa.be/)

RCF Liège réalisera une couverture de la campagne. Les émissions politiques sont diffusées en direct tous les jeudis de 18h10 à 19h et rediffusées le samedi à 13h10 et le dimanche à 18h10. La gestion des émissions électorales est assurée par Frédéric Matriche. Des journalistes de La Libre et de La Dernière Heure interviennent également dans le débat.

Pour être susceptibles d’être invitées à cette émission politique les listes devront respecter les critères suivants :

*Pour les élections communales*

* soit présenter une liste complète de candidats, respectueuse des principes démocratiques,
* soit présenter une liste comportant au moins un élu sortant, respectueuse des principes démocratiques.

*Pour les élections provinciales*

* présenter une liste complète de candidats dans tous les districts de la Province de Liège et respectueuse des principes démocratiques.

Chaque participant bénéficiera du même temps de parole.

RCF Liège laissera chaque liste invitée aux débats choisir le ou la candidate chargé(e) de la représenter et attirera l’attention des listes invitées sur l’absolue nécessité de répondre à la recommandation du CSA d’accentuer le processus de parité homme-femme et de représentation des jeunes dans les débats.

RCF Liège s’engage à faire précéder toute information portant spécifiquement sur les élections d’une mention particulière, à l’antenne, annonçant que la radio s’inscrit dans le cadre de la campagne électorale. La publicité et le parrainage en faveur des partis politiques et des candidats sont interdits.

Pendant la période électorale, la radio ne recourra pas aux formes d’interactivité avec le public sur des thèmes politiques. Dans les journaux quotidiens et lors de l’émission politique du jeudi à 18h10, les journalistes pourraient faire référence à des sondages, mais toujours dans un esprit de stricte neutralité et en indiquant clairement les sources de ces sondages. RCF Liège s’abstiendra de diffuser tout sondage, simulation de vote ou consultation analogue du vendredi précédant le scrutin à minuit jusqu’à la fermeture du dernier bureau de vote sur le territoire belge. De même, les journalistes prendront soin, dans les programmes d’information qui ne sont pas directement liés à l’actualité électorale, d’éviter toute intervention de tiers en faveur d’un candidat ou d’un parti, pour dresser un bilan de l’action passée ou pour exposer les éléments d’un programme (article 16 du règlement du CSA du 29 novembre 2011 validé par l’arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 23 mars 2012).

Les émissions politiques seront diffusées telles quelles sur le site internet, au même rythme que sur le service linéaire. Ceci implique que les critères d’accès à l’information en période électorale sont les mêmes pour le site internet que pour le service linéaire. Plus aucune émission liée à la campagne électorale ne sera postée sur le site internet après le 12 octobre à minuit.

Toute couverture particulière de la campagne sur internet ou sur les réseaux sociaux relève d’un choix rédactionnel. Elle devra respecter les principes d’équilibre appliqués à l’antenne.

Le site internet de la radio ne comportera pas de rubrique concernant les élections, si ce n’est la page présentant le présent dispositif et la page avec l’historique de tous les débats.

S’agissant de l’accessibilité des programmes électoraux aux personnes à déficience sensorielle, RCF Liège a créé un partenariat avec les journaux La Libre et la DH qui s’engagent à publier un compte-rendu de la rencontre dans leurs éditions publiées dans le courant de la semaine qui suit le débat sur antenne.

Le dimanche 14 octobre, une soirée électorale se déroulera dans les studios de RCF Liège et débutera à 19 heures. Elle présentera les résultats des élections et permettra l’organisation, tout au long de cette soirée, de débats sur les conséquences du scrutin.

A l’heure actuelle, aucun membre salarié ou bénévole de la radio n’est candidat aux élections communales. RCF Liège s’engage également à ce que les animateurs(trices), présentateurs(trices) ou journalistes qui s’inscriraient encore comme candidat(e)s s’abstiennent, dans leurs fonctions, de faire état de leur candidature ; ils seront éloignés de l’antenne durant toute la période électorale concernée.

Fait à Liège, le 14 juillet 2018

Philippe Cochinaux, directeur